

COMMUNE DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE

- :: -

DELEGATION GÉNÉRALE DU MAIRE

- :: -

OBJET

ERBM- Rénovation des espaces publics de la Cité du Nouveau Monde

- :: -

DECISION DU MAIRE N° 2025-489

- :: -

Le Maire de la Commune de Bruay-La-Buissière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-06 en date du 5 juillet 2020, visée en sous-préfecture de Béthune le 10 juillet 2020, consentant à Monsieur Ludovic PAJOT, Maire de la Commune de Bruay-La-Buissière, pour la durée totale de son mandat, une délégation générale pour effectuer, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales, divers actes d'administration, et notamment l'alinéa 4 de la délibération.

Considérant la procédure adaptée engagée par la Ville de Bruay-La-Buissière pour la Rénovation des espaces publics de la Cité du Nouveau Monde,

Considérant qu'à l'issue de cette consultation et après analyse des offres et négociation, les sociétés suivantes proposent les offres les plus économiquement avantageuses :

Lot N° 1 Voirie Assainissement : COLAS ARTOIS 50, avenue des Entreprises 62221 NOYELLES SOUS LENS pour un montant variante 3 366 798,43 € HT, PSE 1 en moins-value -22 586,46 € HT, et PSE2 en moins-value -32 142,50 € HT, soit un total de 3 312 069,47 € HT.

Lot N° 2 enfouissement de réseaux-éclairage public : Eiffage Energies Systèmes 3 route d'Estaires 59480 LA BASSEE pour un montant de 892 000,00 € HT.

Lot N° 4 Vidéosurveillance: Bouygues Energies services Centre de LIEVIN ZI des Alouettes - 27 rue des Jolis Champs - 62800 LIEVIN pour un montant de 62 235,00 € HT.

Considérant que les lots 3 Espaces Verts et 5 Aire de jeux ont fait l'objet d'offres inacceptables, ils seront relancés sous la forme d'une Procédure Adaptée.

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer les marchés aux entreprises :

Lot N° 1 Voirie Assainissement : COLAS ARTOIS 50, avenue des Entreprises 62221 NOYELLES SOUS LENS pour un montant variante 3 366 798,43 € HT, PSE 1 en moins-value -22 586,46 € HT, et PSE2 en moins-value -32 142,50 € HT, soit un total de 3 312 069,47 € HT.

Lot N° 2 enfouissement de réseaux-éclairage public : Eiffage Energies Systèmes 3 route d'Estaires 59480 LA BASSEE pour un montant de 892 000,00 € HT.

Lot N° 4 Vidéosurveillance: Bouygues Energies services Centre de LIEVIN ZI des Alouettes - 27 rue des Jolis Champs - 62800 LIEVIN pour un montant de 62 235,00 € HT.

Article 2 : La présente décision du Maire peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire, CS 62039, 59014, LILLE Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Elle peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente décision. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Publiée conformément à l'article L.2122-29 du Code général des collectivités territoriales,

Certifiée conforme,

Le Maire

Ludovic PAJOT

